



INVENTER **2043**

Révision de la charte
PRÉPARATION
PRESCRITION
ÉTUDES
PROJET DE CHARTE
Avis
ADOPTION

PARTICIPANTS

Présents :

- > **Département du Puy-de-Dôme :**
Lionel CHAUVIN (président),
Lionel GAY (conseiller départemental)
- > **Région AURA :** Louis GISCARD d'ESTAING (conseiller régional)
Vincent BERNARD (chef du service PNR)
Filomena DA PALMA (chargée de mission PNR Auvergne)
- > **Communauté de Communes du Massif du Sancy :**
Jocelyne MANSANA-ROCHE (conseillère communautaire)
- > **Communauté de Communes Cère-et-Goul en Carladès :**
Isabelle MELLIN (conseillère communautaire)
- > **Commune de Menet :** Jean-Louis MARANDON (maire)
- > **Communauté de Communes du Pays gentiane :**
Valérie CABECAS-ROQUIER (présidente)
- > **Département du Cantal :** Gilles CHABRIER (vice-président)
- > **Communauté de Communes Riom, Limagne et Volcans :**
Eric DERSIGNY (vice-président)
- > **Communauté de Communes du Pays de Salers :**
François DESCŒUR (vice-président)
- > **Communauté de Communes Dômes Sancy Artense :**
Alain MERCIER (président)
- > **Communauté de Communes de Hautes-Terres :**
Colette PONCHET-PASSEMARD (vice-présidente)
- > **Communauté de Communes du Pays de Mauriac :**
Christian VERT (conseiller communautaire)
- > **Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour :**
Gérard MOULIADE (vice-président)
- > **Communauté de Communes de Mond'Arverne :**
Franck SERRE (vice-président)
- > **Clermont Auvergne Métropole :**
Jean-Marie VALLÉE (vice-président)

> Syndicat mixte du Parc :

- président,
membre du Bureau syndical
vice-président
- vice-présidente
- membre du Bureau syndical
membre du Bureau syndical
- membre du Bureau syndical
membre du Comité syndical
- membre du Comité syndical

Réunion de COPIL → Note de synthèse (A3)

Lundi 13 novembre 2023

Montlosier, 63970 Aydat
9h30 à 11h30

Organismes conviés au COPIL

- > Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire, DREAL AURA
- > Région AURA
- > CD63, CD15
- > EPCI : RLV, CAM, Mond'Arverne, Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, API, Sumène Artense, Pays Gentiane, Pays Salers, Pays de Mauriac, Cère-et-Goul-en-Carladès, Saint-Flour, Hautes Terres

- > **Etat :** M. Bertrand DUCROS (sous-préfet d'Issoire)
Juliette TILLIARD-BLONDEL (cheffe de projets PNR DREAL AURA)

- > **Instance parlementaire :**
Bastien GOUNON (collaborateur de Laurence VICHNIEVSKY, députée du Puy-de-Dôme)

- > **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRA) :**
Baptiste DEGUIN (directeur général des services)
Carine DUBOS (chef de projet Révision de charte, liens Région AURA, dossiers institutionnels, site Internet).

Excusés :

- > Parlementaires : Vincent DESCOEUR (député du Cantal), Delphine LINGEMANN (députée du Puy-de-Dôme), Christine PIRES-BEAUNE (députée du Puy-de-Dôme), Laurence VICHNIEVSKY (députée du Puy-de-Dôme), Eric GOLD (sénateur du Puy-de-Dôme), Jean-Marc BOYER (sénateur du Puy-de-Dôme), Stéphane SAUTAREL (sénateur du Cantal)
- > Région AURA : Brice HORTEFEUX (conseiller régional spécial auprès du Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, membre du comité syndical du Parc)
- > Département du Cantal : Bruno FAURE (Président du Département du Cantal), Philippe FABRE (vice-président du Département du Cantal et du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne)
- > CC Pays de Salers : Pierre MENNESSON (Président)

1. FONDAMENTAUX CONCERNANT LES PNR

La **vocation** d'un PNR est :

- > de préserver des patrimoines naturels, paysagers et culturels,
à la fois remarquables, fragiles et menacés
- > ainsi que de les valoriser de façon durable, aux plans économiques et culturels.



Le classement en PNR est accordé pour **15 ans** par l'Etat (décret du Premier Ministre) à un territoire cohérent, sur demande régionale (compétence Aménagement) et au regard des **engagements** des Communes, de leurs groupements, des Départements et de la Région.

Intégrant également des engagements d'un syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc, ainsi que de l'Etat, la **charte** est le projet de territoire (et non le programme d'actions du Syndicat mixte du Parc).

Il qui doit répondre à **5 grands objectifs** fixés par le Code de l'environnement :

1. préserver et gérer des milieux naturels et paysages
2. contribuer à l'aménagement du territoire de façon durable
3. contribuer au développement durable économique, social, culturel et à la qualité de vie
4. contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
5. développer l'expérimentation l'exemplarité, contribuer à la Recherche.

Le **Syndicat mixte** du Parc a des rôles variés :

- > accompagner les signataires de la charte pour sa mise en œuvre
- > entraîner les habitants et socioprofessionnels dans la même dynamique
- > assurer la cohérence et la coordination des actions des signataires et partenaires
- > veiller au respect de la charte.

A ces titres, il mène de nombreuses actions le conduisant à jouer souvent un rôle notamment d'animateur et de médiateur : sensibiliser, coordonner, transmettre, fédérer, assister, accompagner, former, soutenir, promouvoir, expérimenter...

Le classement d'un territoire en PNR :

- > qualifie **l'image** du territoire en lien avec des patrimoines spécifiques et authentiques
- > prône des **valeurs collectives** de respect, sobriété, proximité, dimensions humaines, équité, solidarité...
- > repose sur une **approche transversale** et un appui pour progresser.

2. SPECIFITES DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

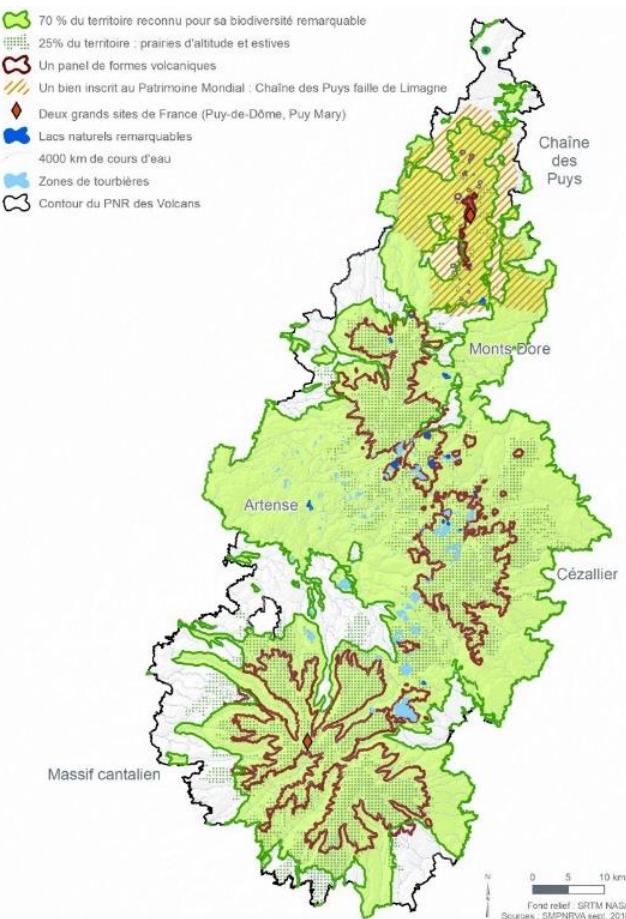
Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le **plus vaste** PNR de France métropolitaine : 120 km de long, 400 000 ha.

A cheval sur les Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, c'est un territoire de moyenne montagne (400 à 1886 m) qui regroupe **147 Communes** et comprend environ 90 000 habitants. Il comprend 5 régions naturelles qui définissent ses caractéristiques paysagères :

- > les Monts Dômes, les Monts Dore, les Monts du Cantal et le Cézallier, des régions volcaniques, qui font du Parc le plus grand espace volcanique d'Europe
- > l'Artense, un plateau granitique.

De multiples points forts de son **patrimoine naturel** :

- > près de 70% du territoire où une biodiversité riche, plus de 200 sites naturels remarquables
- > immense réservoir de biodiversité du massif central, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et corridor important pour la mobilité des espèces entre les Alpes et les Pyrénées



- > ~ 4 000 km de cours d'eau, une position en tête de 2 grands bassins versants (Adour-Garonne et Loire-Bretagne), un territoire où naissent 3 rivières importantes (Allier, Dordogne, Lot)
- > 15^e de lacs naturels remarquables (70% des lacs du bassin Loire-Bretagne), une 30^e de lacs d'origine volcanique ou glaciaire
- > réseau de 240 tourbières, le 3^e plus vaste site candidat à la labellisation Ramsar français
- > 1/3 de forêts, dont une large part patrimoniale
- > 1/4 de prairies permanentes riches d'une diversité floristique unique en Europe
- > vastes réservoirs de CO₂ (tourbières, prairies, forêts).

Un **patrimoine culturel** varié et authentique :

1000 sites archéologiques art roman fin Xe et début XIe, églises romanes (Saint-Nectaire et Orcival, tras, burons, nombreux châteaux, savoir-faire transmis, 5500 objets du patrimoine vernaculaire, villages, étables, maisons de bourgs, stations - villes thermales...)

Des **activités économiques** largement axées sur l'accueil touristique, les loisirs de nature, les activités artisanales (notamment liées aux sites et filières des pierres volcaniques), les offres de valorisation des ressources en eau.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été **classé 4 fois précédemment** : 1977 (création), 1993, 2000, 2013.

Sa **charte 2013 » 2028** est articulée autour des acteurs du Parc :

1. habitants (culture, éducation, accueil d'actifs, services et équipements)
2. acteurs publics (espaces volcaniques, réservoirs de biodiversité, espèces, eau et milieux aquatiques, énergie, urbanisme)
3. acteurs économiques (agriculture et produits, tourisme et loisirs de nature, sylviculture et filières bois, valorisation de sites et pierre volcanique, accueil de porteurs de projets, marque Parc).

Un **bilan de mi-parcours** de l'action du Syndicat mixte du Parc réalisé en 2019 a mis en évidence :

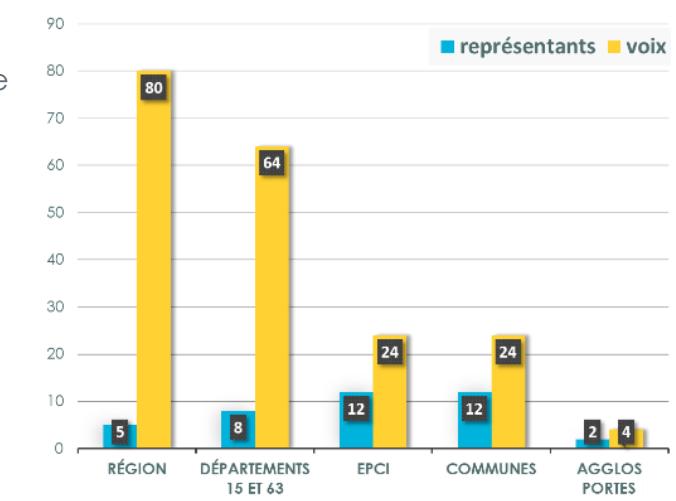
- > ses points forts : reconnaissance de ses compétences, de sa légitimité et visibilité de ses actions concernant la préservation, la gestion et la restauration des sites remarquables et réservoirs de biodiversité (18), ainsi que de milieux aquatiques (lacs, réseau de tourbières)
- > ses points faibles : des actions de qualité, mais un manque de déploiement et/ou de visibilité dans les domaines économiques, de l'aménagement et de l'urbanisme, pédagogique et culturel.

Adhèrent au **Syndicat mixte du Parc** :

- > 147 Communes, 13 EPCI, ainsi que la métropole clermontoise en tant qu'agglo-porte
- > les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme,
- > la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Doté d'un budget d'environ 5 millions d'euros, il dispose d'une équipe d'une cinquantaine d'agents répartis sur 5 sites (majoritairement au domaine de Montlosier).

Le service le plus important est celui œuvrant en faveur du patrimoine naturel (une vingtaine d'agents).



2. PRINCIPES DE LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC

Une procédure en **cinq grandes phases** :

1. fin 2023 – mars 2024, prescription
2. mi-2024 à mi-2025, élaboration d'études préalables
3. mi-2025 à mi-2026, préparation du projet de charte 2028 » 2043
4. mi-2026 à 2027, avis nationaux, enquête publique
5. 2027 à 2028, adoption locale et validation nationale.

Le calendrier **à court terme** :

- > 12 décembre 2023, délibération du Comité syndical du Parc (note argumentaire, périmètre d'étude, convention Région SMPNRVA, calendrier et modalités) + dépôt des demandes subventions Région et DREAL AURA
- > janvier 2024 : lancement marché public
- > fin mars 2024 : délibération de la Région AURA (prescription de la révision)
- > avril-mai 2024 : début des études préalables.

Les **documents** à produire :

- > **DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE** : évolution au regard des enjeux depuis 2013 + enjeux nouveaux (climat, énergie...), puis prospectives 2028 » 2043
- > **ÉVALUATION DE LA MISE ŒUVRE DE LA CHARTE 2013 » 2028** : résultats obtenus / prévus, respect des engagements des signataires, principales actions menées, enseignements à tirer
- > **PROJET DE CHARTE 2028 » 2043** : rapport (dont dispositif d'évaluation), plan du Parc, annexes
- > **ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA FUTURE CHARTE**.

Des **éléments de contexte** majeurs :

- > les **grandes transitions** (climatique, écologique, énergétique, alimentaire) à opérer sur le territoire, pour lesquelles le Parc peut réellement apporter des plus-values en termes d'objectifs (sobriété, solidarité, adaptation des pratiques, conciliation des usages...) et d'approches (sensibilisation, transferts de connaissances, de pratiques, expérimentations...)
- > depuis la fusion (loi NOTRe de 2015), des **intercommunalités** beaucoup plus vastes (« débordant » largement du Parc), aux compétences fortes et budgets importants, ayant mis en place des politiques de planification et de gestion développées ; il s'agira donc de veiller à ce que la future charte s'articule avec ces projets de territoire et apporte des plus-values (approches supra EPCI, prospectives, innovations...).

4. MODALITÉS DE CONDUITE DE LA REVISION DE CHARTE

Les **instances de gouvernance** de la révision de charte sont partenariales :

	Etat	Région AURA	Départements 15 et 63	EPCI 15 et 63	SMPNRVA
Assemblée Région					
Comité syndical du Parc		✋	✋	✋	✋
COPIL	✋	✋	✋	✋	✋
COTECH	✋	✋	✋	✋	✋
Cellule révision	✋	✋			

A noter :

- > le Parc des Volcans d'Auvergne est le plus vaste PNR métropolitain
- > le code de l'environnement prévoit de nouveaux critères cumulatifs pour le reclassement du Parc suite à l'adoption de la charte par les Communes vis-à-vis du périmètre d'étude : obtenir les 2/3 du nombre de Communes, les ¾ de la surface totale et la ½ de la population totale

Le **périmètre d'étude envisagé** doit être défini en considérant :

- > la présence de patrimoines remarquables et fragiles des éventuels territoires à intégrer, ainsi que leur cohérence biogéographique avec le reste du Parc et leur volonté de l'intégrer
- > la possibilité / le besoin pour le Syndicat mixte du Parc d'agir sur ces territoires, l'amélioration des conditions d'intervention.

Suite à l'avis du Bureau du 18 octobre 2023, il serait proposé aux Communes suivantes (peu urbaines) d'intégrer le Parc à sa marge :

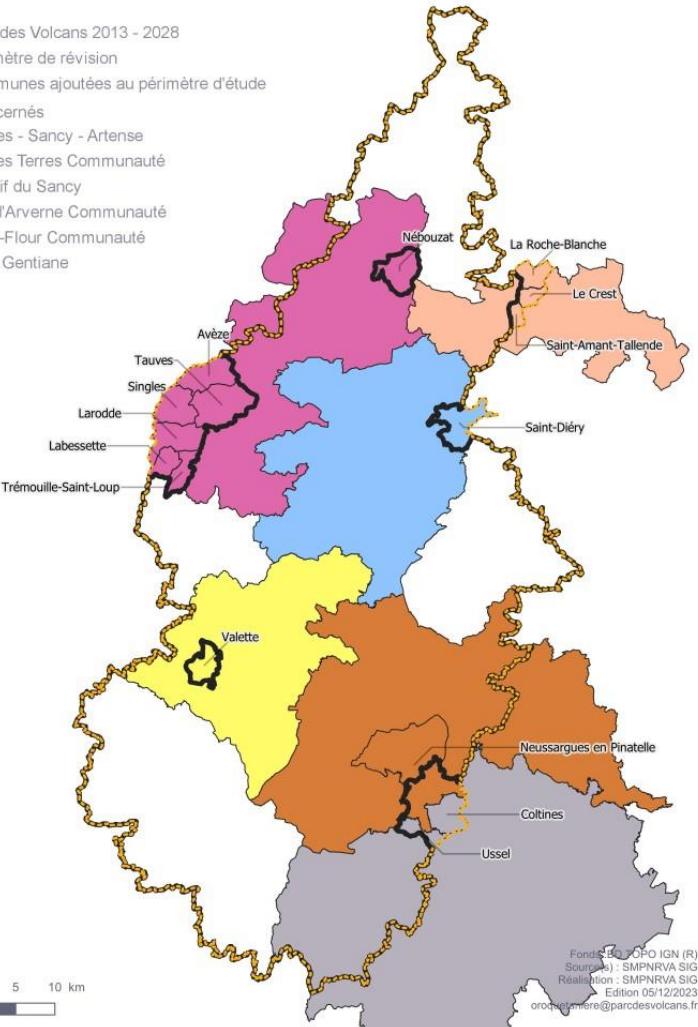
- > faille de Limagne (Patrimoine mondial) : **Le Crest et Saint-Amant-Tallende (63)**
- > continuité territoriale cœur du Parc : **Nébouzat (63) et Valette (15)**
- > autres Communes à valeur patrimoniale et enjeux : **Saint-Diéry et La Roche-Blanche (63)**
- > enjeux vis-à-vis de la Dordogne... : **Avèze, Tauves, Trémouille-Saint-Loup, Larodde, Labessette, Singles (63)**
- > intégration en entier **Neussargues-en-Pinatelle**, continuité patrimoniale et territoriale **Ussel et Coltines (15)**.

Ces intégrations complèteraient la présence de ces EPCI dans le Parc :

- > **Communauté de Communes Mond'Arverne** : La Roche-Blanche, Le Crest, Saint-Amant-Tallende (63)
- > **Communauté de Communes Dômes Sancy Artense** : Nébouzat, Trémouille-Saint-Loup, Labessette, Tauves, Singles, Avèze (63)
- > **Communauté de Communes du Massif du Sancy** : Saint-Diéry (63)
- > **Communauté de Communes Pays Gentiane** : Valette (15)
- > **Communauté de Communes Hautes-Terres** : Neussargues-en-Pinatelle (15)
- > **Communauté de Communes Saint-Flour** : Ussel et Coltines (15).



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE
Proposition de périmètre de révision de la Charte et Communautés de communes concernées



1/ PRÉPARATION DES DOCUMENTS :

ETUDES PRAEABLES	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PUIS ELEMENTS DE PROSPECTIVE → ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES								
	lot 1	sites naturels et réservoirs de biodiversité, avec focus vis-à-vis de la SNAP	forêts anciennes et matures, trames de vieux bois	conciliation des usages	espèces, biodiversité dans les espaces habités, avec focus lutte contre l'érosion de la biodiversité	focus continuités écologique et éradication des obstacles	focus ressource en eau et milieux aquatiques	qualité de l'air, focus puits de carbone	
	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PUIS ELEMENTS DE PROSPECTIVE → PAYSAGES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
	lot 2	paysages, avec focus sur espaces à préserver // promouvoir, transitions énergétique et climatique + proposition et déclinaison d'objectifs de qualité paysagère dans un cahier des paysages	aménagement du territoire, urbanisme, lutter contre l'artificialisation des sols, situations de pression urbaine // de déprise, avec focus sur secteur Unesco et SCoT du Grand Clermont	bourg, villages, espaces publics	bâti historique, petit patrimoine bâti, l'architecture	réseaux, antennes et infrastructures	signalétique et publicité avec focus sur zones de RLP (existantes et futures)	focus changement climatique	
	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PUIS ELEMENTS DE PROSPECTIVE → ENERGIE								
	lot 3	bilan et diagnostic en matière d'énergie, de gaz à effet de serre, de ressources énergétiques, de productions d'énergies renouvelables, ainsi que de réseaux de distribution et de transport d'énergie	focus sur l'engagement du territoire dans la transition énergétique : politiques des EPCI et objectifs, principes et recommandations pour réduction des consommations d'énergie et productions de gaz à effet de serre (dont mobilités) et productions d'énergies renouvelables compatibles avec les sensibilités patrimoniales et économiques du territoire					focus changement climatique	
	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PUIS ELEMENTS DE PROSPECTIVE → ECONOMIE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES								
FUTURE CHARTE	lot 4	focus tourisme et d'activités de pleine nature	focus en matière agricole	focus engagement du territoire dans la transition alimentaire	exploitation du sous-sol, carrières, filières de la pierre volcanique	gestion forestière et filières bois	thermalisme et embouteillage	économie circulaire, sociale et solidaire	industrie, artisanat, zones d'activités et de commerces
	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PUIS ELEMENTS DE PROSPECTIVE → DYNAMIQUES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES								
	lot 5	démographie, emplois, pôles d'emploi, formation professionnelle, avec focus accueil de nouveaux habitants	logement	flux de déplacements, relations avec les territoires périphériques	activités et établissements culturels, éducatifs et de loisirs	participation des acteurs à la vie publique, organisation associative	équipements, services publics, numérique	organisation compétences, projets et politiques de planification des territoires	relations avec les territoires au sein du Parc et en périphérie
EVALUATION FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2013 » 2028 DU PARC									
FUTURE CHARTE	Analyse :			Conclusions :					
	> résultats obtenus // objectifs assignés et moyens mobilisés > respect des engagements SMPNRVA et signataires > principales actions menées			> cohérence et pertinence au regard des enjeux principaux traités > efficacité et efficience de sa mise en œuvre par SMPNRVA et signataires, avec facteurs +/- > effets sur l'évolution du territoire (impacts positifs ou négatifs)					
	lots 1, 2, 3	Production de carte(s) d'enjeux par grande thématique				Aide à la préparation du futur plan du Parc			
	lot 6	enseignement à tirer du dispositif de suivi évaluatif 2013 » 2028			appui à la préparation des questions évaluatives		Aide à la préparation du dispositif d'évaluation :		
	lot 1	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CHARTE 2028 » 2043							

2/ ASSOCIATION ET CONCERTATION (modalités confiées essentiellement au lot 7)

MODALITES	ACTEURS LOCAUX élus/techniciens Territoriaux, socioprofessionnels locaux	ORGANISMES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX Etat, EPCI, associations...	HABITANTS et grand public	JEUNES	GESTION EXTERNE / INTERNE		
					préparation	animation	participation
QUESTIONNAIRES	en ligne	en ligne	en ligne		lot 6 et SMPNRVA	lot 6	
ENTRETIENS	13 entretiens	7 entretiens			lot 6 et SMPNRVA	lot 6	
PRESENTATIONS ECHANGES CONSULTATIONS	6 ateliers territoriaux + réunions post élections 2026	5 ateliers thématiques			lot 7 et SMPNRVA	lot 7	SMPNRVA, lots 1 à 6
	ateliers paysage				lot 2 et SMPNRVA	lot 2	SMPNRVA
	forum Tourisme durable				lot 4 et SMPNRVA	lot 4	SMPNRVA
	réunions 13 + chaque EPCI	réunions X partenaires	animations thématiques*	projets pédagogiques urbanisme et alimentation	SMPNRVA et lot 7	SMPNRVA	
			collecte de regards (3 manifestations, 3 sites isolés)		SMPNRVA	autre	
	webinaire de synthèse	webinaire de synthèse	webinaires thématiques*		lot 7 et SMPNRVA	lot 7	
	séminaire élus locaux avant adoption charte (2027-28)				lot 7 et SMPNRVA	lot 7	SMPNRVA, lots 1 à 6
	5 groupes thématiques participatifs : environnement et ressources naturelles / paysage et aménagement / énergie / économie / dynamiques sociales et institutionnelles + changement climatique (en transversalité)			travail prospectif d'étudiants	SMPNRVA	SMPNRVA	
			6 ateliers créatifs		SMPNRVA et lot 7	SMPNRVA	lots 1 à 6
					SMPNRVA	SMPNRVA	
CONTRIBUTIONS							

*Exemple de sujets de thématiques pour la concertation avec les habitants :



- « **MANGER VOLCANS D'AUVERGNE, ÇA VAUT LE GOÛT !** »
 - Alimentation, santé et bien-être
 - Des productions durables et de qualité
 - La mutation nécessaire des pratiques agricoles avec le changement climatique
 - Manger local, c'est possible
- « **L'EAU, L'ÉNERGIE, CES BIENS QUI SE FONT RARES** »
 - Les Volcans d'Auvergne, la fin d'un château d'eau ?
 - Oser des usages raisonnés des ressources
 - Un patrimoine immobilier à rénover
 - Valoriser des ressources et préserver des spécificités locales
- « **PRÉSERVER ET/OU PARTAGER LA NATURE ?** »
 - Prairies naturelles, forêts, lacs, tourbières..., des « réservoirs » de biodiversité
 - Les espèces n'ont pas de frontières
 - La biodiversité évolue avec le changement climatique
 - S'évader en pleine nature : où ? comment ?
- « **INVITER LA BIODIVERSITÉ CHEZ SOI** »
 - Sol, climat, eau..., adapter ses plantations
 - L'enjeu capital des pollinisateurs
 - Les habitants de nos jardins, à héberger
 - Des lieux de vie et espaces publics à (re)naturer
- « **ŒUVRER POUR DES PAYSAGES DÉSIRÉS ET VIVANTS** »
 - Oser enrayer l'étalement urbain
 - Valoriser un patrimoine culturel transmis à travers les temps
 - Faire des villages des cœurs de vie
- « **SE DÉMARQUER AVEC UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE** »
 - Quand économie rime avec écologie
 - Solidaire et sociale ou l'économie de demain
 - L'écotourisme, une évidence dans le Parc ?
- « **SE MOBILISER POUR SON TERRITOIRE** »
 - Mobilisation citoyenne ! Comment sensibiliser, former, accompagner... ?
 - Les patrimoines matériels et immatériels du Parc au cœur de la Culture

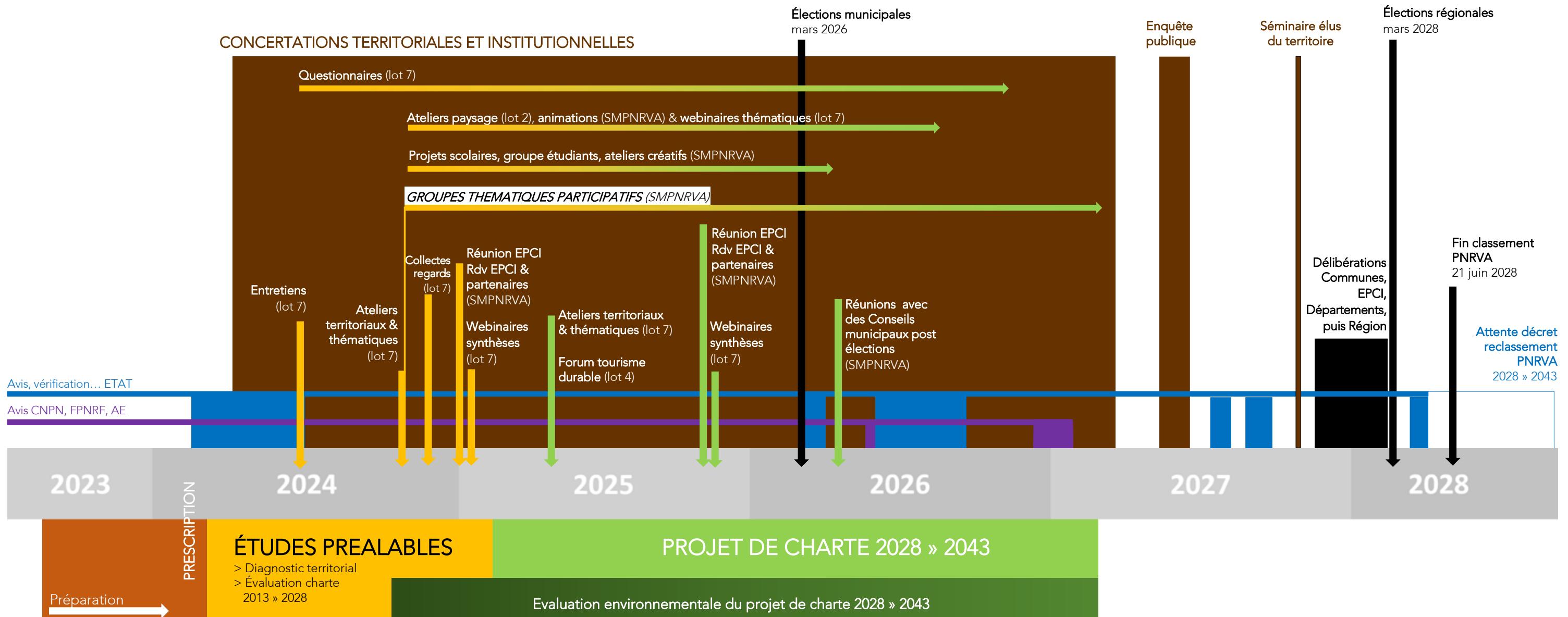
Communication pour expliquer, impliquer et rendre compte

- > **un site Internet dédié**
 - rappeler ce qu'est le Parc
 - expliquer la révision
 - accueillir les questionnaires
 - informer sur l'enquête publique
 - mettre en ligne les documents
 - disposer d'un espace réservé aux instances de gouvernance
 - newsletters
- > **posts Facebook**
- > **médias** : radios, télévisions
- > **supports des collectivités locales, médiathèques...**
 - annoncer les animations
 - liens vers le site dédié
 - mobiliser sur les transitions...

3/ RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC (maître d'ouvrage)

- > auprès des prestataires :
 - o recherche et mise à disposition de données, rapports, études..., fourniture de contacts
 - o articulation des prestations (veille au cahier des charges, organisation de réunions...)
 - o suivi de leurs travaux (analyse, argumentation, scénarios, stratégies, objectifs, rôle des acteurs, recommandations, démarche, illustrations, rapports, supports de présentation...)
 - o réponses aux questions des prestataires,
- > information du public (site Internet, médias, réseaux sociaux, communications territoriales...)
- > cartographie SIG
- > organisation et animation :
 - o des groupes thématiques en associant les prestataires
 - o des réunions des instances de gouvernance, des réunions avec les EPCI
 - o des rencontres bilatérales avec ceux-ci et des partenaires
 - o des réunions avec le Conseil scientifique du Parc
- > avec le prestataire du lot 6 : préparation et mise en ligne des questionnaires, réunion, préparation de la liste et des sujets des entretiens, réunion d'audition
- > avec le prestataire du lot 7 et en lien les autres prestataires, organisation et participation à la préparation et animation des temps de concertation des acteurs Paysage, ateliers territoriaux, ateliers thématiques, webinaires, forum Tourisme durable...
- > après articulation avec le prestataire du lot 7, organisation et animation de temps de concertation pour les habitants et le grand public, dont :
 - o animations thématiques
 - o 6 ateliers créatifs participatifs
 - o 2 projets pédagogiques
 - o sujet d'étude confié à un groupe d'étudiants
- > mise en commun et harmonisation sur le fond et la forme des rendus des bureaux d'études pour la préparation finale des documents :
 - o diagnostic du territoire
 - o évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028
 - o projet de charte 2028 » 2043
 - o son évaluation environnementale.

4/ PHASAGE :



4. QUESTIONS ET ÉCHANGES

Il est important d'**ASSOCIER LA JEUNESSE** à cette réflexion.

S'agissant d'un projet d'avenir pour nos enfants, dans le cadre de la dynamique, il sera important de laisser la parole aux jeunes et d'échanger avec eux pour savoir comment ils souhaitent vivre, demain, sur leur territoire ou pour revenir y vivre. Il sera essentiel de mettre ces éléments en corrélation avec les besoins qui seront exprimés par le territoire durant la révision de charte.

Comment les **ÉLUS MUNICIPAUX ISSUS DU SCRUTIN DE 2026** vont être associés à la préparation du projet de charte, sachant que celle-ci et les études préalables auront eu lieu avant ?

Il n'est pas possible de s'adapter pleinement à ce calendrier, mais le Syndicat mixte du Parc a prévu de revenir vers les Communes qui auront connu un fort renouvellement. Toutefois, les enjeux définis pour le projet de charte lors de sa préparation en 2024-2025 n'auront probablement pas évolué en 2026.

Compte tenu des bouleversements environnementaux et climatiques actuels et futurs, il sera nécessaire d'**ÊTRE TRÈS VOLONTARISTES ET DÉTERMINÉS AVEC LA NOUVELLE CHARTE.**

Il y a un fort enjeu d'articulation de la future avec l'ensemble des politiques territoriales qui concernent le Parc. La révision sera également préparée en lien avec des partenaires qui s'interrogent sur ces enjeux, comme le Parc naturel régional du Livradois-Forez (qui est en révision de charte), le Parc naturel régional de l'Aubrac, le Grand Clermont (qui entreprend la révision du SCoT de la métropole clermontoise).

Propositions pour le **PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**.

L'extension à la marge du périmètre du Parc a été étudiée par le Bureau syndical du Parc le 18 octobre dernier. Elle concernerait :

- > le secteur du Crest, Saint-Amant-Tallende au Sud de la faille de Limagne
- > La Roche-Blanche (projet Grand site de France Gergovie)
- > les Communes de Valette (15) et de Nébouzat (63) pour restaurer la continuité territoriale
- > la Commune de Saint-Diéry dans la continuité de la Communauté de Communes du massif du Sancy
- > le secteur de Trémouille-Saint-Loup, Labessette, Tauves, Singles et Avèze, lié aux enjeux patrimoniaux de la Dordogne
- > Neussargues-en-Pinatelle, pour intégrer la Commune dans son entièreté, et à Coltines et Ussel situés dans la continuité.

En revanche, le Bureau syndical du Parc n'a pas souhaité retenir des Communes trop urbaines de la faille de Limagne, sauf à considérer uniquement leurs parties boisées amont.

Mais l'intégration seulement pour partie de Communes n'a pas semblé cohérente et adapté en termes de communication et de gestion à venir pour ces communes. A titre d'exemple, Chamalières souhaite demeurer Commune partenaire du Parc compte tenu de sa configuration très urbaine.

La proposition faite en séance d'intégrer la Commune de Gelles pour la cohérence avec le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense sera étudiée en termes de cohérence territoriale, sachant cependant qu'elle appartient à un ensemble patrimonial plus éloigné.

Dans son « avis d'opportunité », la Préfète de région examinera le périmètre d'étude proposé par délibération du Syndicat mixte du Parc, puis de la Région. Au regard des critères de classement d'un territoire en Parc naturel régional, cela pourra conduire à un dialogue, puis, potentiellement, à des positionnements de l'Etat ou demandes de complétudes sur la cohérence géographique et paysagère à assurer, ainsi que la prise en compte des régions naturelles.

La corrélation avec le Bien Unesco et les projets de classements ou d'extension de sites fait qu'il faudra peut-être voir les choses assez finement.

Les **ATELIERS THÉMATIQUES** pourront-ils précéder les ateliers territoriaux pour identifier les éléments sur lesquels les élus pourront ensuite réagir ?

Les ateliers territoriaux précèdent habituellement les ateliers thématiques pour que les élus établissent leurs attentes en premier, mais leur organisation à l'inverse ou, du moins, de façon parallèle pourra être étudiée.

Ce qu'il faut noter également c'est que ces rencontres permettront de rentrer progressivement dans le processus où l'on commence par s'accorder sur les constats d'évolution du territoire et d'enseignements tirés de l'application de la charte en cours, avant de préparer la future charte du Parc. Cette phase est très importante pour bien se poser.

Par ailleurs, nous disposons du bilan de mi-parcours sur l'action du Syndicat mixte du Parc réalisé en 2019 ; nous pourrons nous en inspirer mais sans y passer une année car il ne semble pas si lointain compte tenu des périodes de confinement liées à la Covid-19 qui ont eu lieu depuis.

Il faut également compter sur nos échanges en COTECH et COPIL qui porteront sur les comptes rendus de l'ensemble de ces rencontres et des échanges avec les EPCI. Ceux-ci porteront déjà sur la collecte de leurs données et documents de planification pour leur prise en compte avant même de lancer l'élaboration des études et les concertations.

Comment seront associées les **CHAMBRES CONSULAIRES** ?

Les chambres consulaires seront invitées à la fois aux ateliers territoriaux et aux ateliers thématiques.

Pourquoi ne pas utiliser le **SITE INTERNET** actuel ?

En termes de gestion des données, même s'il faut une nouvelle plateforme support, elle sera totalement intégrée au site actuel ; les internautes ne se rendront pas compte qu'ils changent de site.

Comment est prévue l'**ARTICULATION DES PRESTATAIRES** ?

Ce sera réalisé en interne, par le travail de Carine Dubos dédiée à ce dossier et de collègues associés, notamment des chargés de mission identifiés comme référents pour chaque lot.

Par ailleurs, le cahier des charges exigera que chaque prestataire prépare son rapport selon un modèle imposé, de façon à ce qu'on puisse plus facilement réaliser l'agrégat de leurs analyses et propositions. Enfin, il demandera également aux prestataires à s'articuler finement entre eux, qu'il s'agisse d'un groupement (situation très probable) ou non.

Le **BUDGET PRÉVISIONNEL** sera-t-il communiqué dans le marché ?

Le détail estimé pour chaque enveloppe ne sera pas mentionné.

A noter :

- > le budget prévisionnel présenté est cohérent avec celui de révision de charte d'autres Parcs naturels régionaux
- > il correspond au triple de celui de la précédente révision de charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

5. CLÔTURE

Lionel CHAUVIN, Président.

Merci à tous les participants. La révision de charte est une chance pour notre territoire, une chance pour se réapproprier le fait de vivre dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne qui constitue une reconnaissance de qualité de vie. L'enjeu sera de faire participer l'ensemble des acteurs à cette démarche pour construire une vision d'avenir, une cohérence de vie jusqu'à 2043.

Baptiste DEGUIN, Directeur.

L'équipe du Syndicat mixte du Parc est à la disposition des EPCI pour présenter ses actions et domaines de compétences.